



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 120081

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par le syndicat national des services et technologies de santé à domicile (SYNALAM) concernant le projet d'arrêté fixant la liste des dispositifs médicaux et des prestations, inscrits ou non à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) et devant intégrer les forfaits de soins des EHPAD. Le SYNALAM s'interroge sur l'opportunité d'une telle réforme et souhaite, afin d'améliorer la qualité des interventions des prestataires médico-techniques, d'autoriser ces professionnels à mettre en place, comme les pharmaciens d'officine, un conventionnement avec les établissements d'hébergement qui permettrait de mieux garantir la sécurité, la traçabilité et le suivi des dispositifs médicaux utilisés pour les personnes âgées. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120081

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2330